



LA COOPÉRATION ENTRE LA BELGIQUE ET LE BURUNDI DOIT ÊTRE BÂTIE SUR LE RESPECT DES DROITS HUMAINS GRAVEMENT COMPROMIS DEPUIS 2015

Communiqué de Presse de la Société Civile Burundaise Indépendante en rapport avec la visite du Vice-Premier ministre Belge et ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au développement.

29 avril 2025

1. La Société Civile Burundaise Indépendante exprime sa profonde inquiétude et sa déception suite au discours tenu par Monsieur Maxime Prévôt, Vice-Premier Ministre belge et ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au développement à l'occasion de sa visite au Burundi le samedi 26 avril 2025 dans le cadre de sa tournée régionale dans la région des grands-lacs.
2. Dans son discours, le Vice-Premier Ministre belge et Ministre des Affaires étrangères a rappelé que sa venue au Burundi intervient après plus de 10 ans qu'il n'y avait pas de visite ministérielle de la Belgique depuis la crise de 2015. Il a promis de tourner la page en renforçant la coopération avec le Burundi au niveau des affaires étrangères et à la fois au niveau de la coopération internationale. Il a en outre annoncé le soutien de la Belgique « à la trajectoire du président de la République d'ici 2040-2060 » pour le redressement socio-économique du Burundi et à la formation des officiers de l'armée burundaise.
3. S'exprimant au nom du Royaume de Belgique, le Vice-Premier Ministre belge et ministre des Affaires étrangères précise en outre que « le Burundi est un acteur qui compte, un acteur qui a toujours compté et avec lequel il faudra continuer de compter, pour pouvoir être un acteur de solution et de pacification dans la région des Grands-Lacs et on le sait singulièrement à l'Est du Congo » et n'a pas manqué d'ajouter que « ... le Burundi est un pays d'espoir, un pays de paix et pacificateur ».

4. Les signataires de la présente déclaration expriment leur indignation face au fait qu'une haute autorité de la Belgique, en l'occurrence le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération, affiche publiquement son soutien politique sans condition au régime dictatorial burundais. Ce régime fait toujours l'objet d'une enquête de la Cour pénale internationale (CPI) pour crimes contre l'humanité commis depuis 2015, et reste gangrené par une corruption généralisée touchant tous les secteurs de la vie nationale ainsi que l'ensemble des institutions de la République. Ce soutien intervient dans un contexte de verrouillage de l'espace démocratique, de violations flagrantes des droits humains, et d'une répression persistante contre les voix indépendantes.
5. Les propos du Ministre de la Coopération sont d'autant plus surprenants qu'ils émanent d'un représentant d'un État démocratique tel que la Belgique, et interviennent au moment où les organisations de la société civile ainsi que les Burundais commémorent les événements tragiques d'Avril 2015 à travers le mémorandum intitulé : « **BURUNDI : UNE DÉCENNIE SOUS TENSION À HAUT RISQUE DU PIRE (2015-2025)** »¹
6. Cette tentative de réhabilitation diplomatique du régime autoritaire burundais, opérée sans aucune exigence préalable en matière de respect des droits humains et de réformes politiques, trahit profondément les espoirs du peuple burundais, qui aspire à la justice et à l'exercice de ses libertés fondamentales. Pire encore, elle risque d'ouvrir un précédent extrêmement dangereux, en encourageant d'autres acteurs internationaux à sacrifier les droits humains sur l'autel des intérêts géopolitiques.
7. En outre, cette posture diplomatique fait fi des réalités du terrain et des innombrables témoignages de victimes et de défenseurs des droits humains, qui dénoncent quotidiennement les atrocités commises dans l'indifférence générale. Par ce soutien affiché, la Belgique court le risque de se rendre complice, moralement et politiquement, du maintien de l'impunité au Burundi, et de compromettre durablement les efforts internationaux visant à restaurer la justice, la vérité et une véritable réconciliation, conditions indispensables pour une paix durable.
8. En plus, le mémorandum mentionné plus haut met en exergue que les crimes initiés en 2015 d'assassinats politiques, de disparitions forcées, de tortures, etc. continuent aujourd'hui dans une impunité totale.
9. Les signataires de la présente déclaration voudraient attirer l'attention de l'opinion internationale qu'au-delà de ce mémorandum qui met en lumière la

¹ <https://www.acatburundi.org/wp-content/uploads/2025/04/Memorandum-sur-la-situation-preoccupante-au-Burundi-apres-une-decennie-de-crise-politique.pdf>

persistance des crimes amorcés depuis 2015 notamment les assassinats politiques, les disparitions forcées et les actes de torture dans un climat d'impunité totale, ils tiennent à alerter l'opinion internationale sur le fait que :

- *L'espace civique est extrêmement restreint : à la veille des prochaines élections générales, les libertés publiques sont gravement compromises, les voix critiques systématiquement réduites au silence, et toute opposition politique écrasée par la peur et la répression.*
- *Le régime burundais arme activement la milice Imbonerakure, bras armé du parti au pouvoir et intensifie des formations paramilitaires dans les établissements scolaires, pour instaurer un climat de peur permanente dans la population et étouffer toute contestation intérieure ;*
- *Les prisons burundaises sont surpeuplées bien au-delà de leur capacité normale : des centaines de prisonniers politiques y sont maintenus arbitrairement, souvent en dépit des décisions de justice ordonnant leur libération, constituant des traitements inhumains et dégradants en témoigne la détention illégale et arbitraire du **Dr Christophe Sahabo** et de la journaliste **Sandra Muhoza** au mépris des appels incessants des défenseurs des droits humains et de la communauté internationale invitant le Burundi à procéder à leur libération ;*
- *Le Burundi refuse toujours d'exécuter l'arrêt de la Cour de justice de l'East African Community (EAC), établissant que la cour constitutionnelle du Burundi, en validant le troisième mandat de feu Pierre Nkurunziza qui est à l'origine de la crise de 2015, avait violé l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi de 2000 ainsi que la constitution du Burundi de 2005 sapant ainsi l'État de droit et ses obligations régionales ;*
- *Les militaires burundais impliqués dans la crise actuelle en République Démocratique du Congo (RDC), sont accusés de graves violations des droits humains, notamment d'exécutions arbitraires contre des civils innocents ;*
- *Le Burundi est devenu un refuge et un abri pour les éléments des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR), auteurs du génocide perpétrés contre les Tutsis au Rwanda en 1994, qui sont désormais protégés par l'Etat burundais ; responsable de la propagande haineuse.*

10. Face à cette réalité dramatique, les signataires de la présente déclaration s'interrogent comment la Belgique peut-elle soutenir un pays qui protège des criminels de génocide, arme des milices violentes contre sa propre population, viole ses engagements régionaux et internationaux, et s'enfonce chaque jour davantage dans l'autoritarisme et la violence ?
11. La société civile Burundaise indépendante rappelle que le rôle des partenaires internationaux, particulièrement ceux qui se revendiquent comme étant des modèles en matière du respect des valeurs démocratiques et des droits humains, devrait être celui d'encourager un dialogue inclusif, la protection des libertés fondamentales et le respect des engagements régionaux et internationaux pris par les pays.
12. Bien plus, il est inexplicable que la Belgique ignore la position de l'Union Européenne lors du dialogue interactif tenu au cours de la 57^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU le 23 septembre 2024 lorsque le représentant de cette institution respectable a signalé que « *L'UE reste très préoccupée par le signalement persistant de violations et d'abus des droits de l'Homme au Burundi* » dont « *Les allégations récurrentes de torture, de disparitions forcées et d'atteintes injustifiées aux libertés fondamentales, ainsi que les enlèvements à caractère politique et les arrestations arbitraires nuisent à la confiance dans les institutions nationales* »².
13. Au regard de ce qui précède, les signataires de la présente déclaration :
- *Condamnent fermement les propos du Vice-Premier Ministre Belge et Ministre des affaires étrangères chantant les mérites de l'Etat burundais connu pour ses graves violations des droits humains, des propos injurieux et de menaces de guerre dans la sous-région ;*
 - *Condamnent toute tentative de normalisation des relations avec un pouvoir criminel, corrompu et répressif sans conditionner cette coopération au respect strict des droits humains ;*
 - *Appellent la Belgique et la communauté internationale à conditionner toute assistance au Burundi à : des réformes structurelles réelles, la libération immédiate de tous les prisonniers politiques, la fin de l'armement des milices, l'application stricte des décisions de justice prises par les instances régionales et internationales et l'ouverture d'un espace civique démocratique avant toute élection ;*

² https://www.eeas.europa.eu/delegations/un-geneva/hrc57-interactive-dialogue-special-rapporteur-situation-human-rights-burundi_en?s=62

- *Réaffirment leur engagement inébranlable à documenter les différentes exactions et violations des droits humains et défendre la vérité, à soutenir les victimes, et à lutter contre l'impunité pour alerter en temps réels sur tous les dérives démocratiques quels que soient les obstacles et les pressions diplomatiques.*

La mémoire des victimes et l'exigence de justice guideront toujours notre combat, notre ferme détermination et notre engagement en vue d'assurer le respect des droits humains et de la démocratie.

Vive l'Etat de droit au Burundi !

Les signataires

1. Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture au Burundi (ACAT Burundi)
2. Association des Journalistes Burundais en Exil (AJBE)
3. Association burundaise pour la protection des droits de l'homme et des personnes détenues (APRODH)
4. Centre pour le Renforcement de l'Education et le Développement de l'Education de la Jeunesse (CREDEJ)
5. Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme (CBDDH)
6. Coalition burundaise des défenseurs des droits de l'homme vivant dans les camps des réfugiés (CBDH/VICAR)
7. Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale (CB-CPI)
8. Coalition de la société civile pour le monitoring électoral (COSOME)
9. Collectif des Avocats pour la défense des Victimes de crimes de droit International commis au Burundi (CAVIB)
10. Ensemble pour le soutien des défenseurs des droits humains en danger (ESDDH)
11. Forum pour la Conscience et de Développement (FOCODE)
12. Forum pour le Renforcement de la société civile au Burundi (FORSC)
13. Light for all

14. Ligue ITEKA
15. Mouvement INAMAHORO
16. Mouvement des femmes et filles pour la Paix et la Sécurité au Burundi
(MFFPS)
17. Réseau des Citoyens Probes (RCP)
18. SOS Torture-Burundi
19. Tournons la Page-Burundi (TLP-Burundi)
20. Union Burundaise des Journalistes (UBJ)